



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



Paris, le 7 septembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FNTR et la ZMPD militent pour une clarification des règles en Europe

Le 27 août à Paris, la FNTR a rencontré une délégation de la Fédération polonaise ZMPD. Lors d'échanges constructifs et amicaux, les deux organisations ont abordé les sujets majeurs qui occupent les transporteurs européens : cabotage, application de la Directive Détachement, salaire minimum allemand, Loi Macron...

Même si les positions sont naturellement différentes sur certains dossiers, les deux organisations se rejoignent sur la nécessité de clarifier les règles européennes sur le fonctionnement du marché du transport routier.

Les initiatives nationales de plusieurs Etats membres ces derniers mois obligent les autorités européennes à prendre clairement position sur les règles effectivement applicables en matière de transport international et de cabotage.

La FNTR et la ZMPD considèrent que le niveau pertinent de solution est le niveau européen. Aujourd'hui, la question posée aux Etats membres est : quelle Europe voulons-nous ?

Pour un régime européen spécifique du travailleur hautement mobile

Le secteur du transport routier, activité mobile et transfrontalière, est un secteur vital pour l'ensemble des économies européennes. Il est en capacité de porter à Bruxelles des solutions innovantes qui permettraient tant aux entreprises qu'aux salariés d'exercer leur métier dans des conditions de concurrence plus équitables.

A cet égard, l'ouverture de travaux sur la création d'un régime européen du travailleur hautement mobile a été considérée comme intéressante par les deux parties. Toutes les dimensions du sujet devraient être abordées, y compris les plus techniques, telles que la structure d'un salaire minimum ou les questions relatives à un socle minimal de protection sociale des conducteurs internationaux.

Les deux organisations ont convenu qu'aucune libéralisation ne peut intervenir brutalement.

Une démarche « étape par étape » fondée sur la nécessaire convergence des conditions de concurrence est l'approche la plus appropriée. Cette démarche doit impérativement garantir la pérennité des entreprises et des emplois du secteur du transport routier dans tous les Etats-membres.

A propos de la FNTR : la Fédération Nationale des Transports Routiers est l'organisation leader du transport routier de marchandises. Elle accueille des entreprises de toutes tailles (groupes, PME, TPE) et de toutes spécialités, aux activités diversifiées. Elle rassemble les 2/3 des entreprises de transport adhérentes à une organisation professionnelle.

A propos de ZMPD : la ZMPD, créé en 1957, est la plus grande association polonaise du transport routier. Elle dispose de 4700 filiales en charge du transport international de marchandises et de voyageurs. La ZMPD représente les intérêts des transporteurs auprès de l'administration publique et des organisations internationales. Elle coopère avec elles pour préparer ou modifier le droit existant et pour assurer une politique respectueuse du transport.

Contacts presse :

Pour ZMPD : Anna Wrona – tel + 48 22 536 10 54 – email : anna.wrona@zmpd.pl

Pour la FNTR : Isabelle Maître – tel + 32(0)2 280 37 21 – email : isabelle.maitre@fntr.fr